

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/14

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 07 février 2024	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 16	
Nombre de suffrages exprimés : 19	
Votes Pour : 19	Procurations : CLEMENT Pascal a donné pouvoir à LAVENIR C., DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D., MUNCH Armelle a donné pouvoir à DESCHARNE S.
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : BUSSEUIL Georges

Objet : Vente de bois sur pied

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de mise aux normes des puits de captage d'eau potable de la Faux, la commune a été contrainte de procéder à la coupe de bois supplémentaire.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente d'un lot de 186 pieds correspondant à 144.601 m³

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE** de procéder à la vente de 144.601m³ de douglas pour la somme totale de 9 411.56€
- INDIQUE** que la recette correspondante sera imputée sur l'opération 100 sources de la Faux du budget eau
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le <u>22/02/2024</u>
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

D2024/43

CL